

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 8767**

Intitulé

TP : Titre professionnel Menuisier(ère) en construction nautique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi (DELEGATION GENERALE A L'EMPLOI ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DGEFP)) Modalités d'élaboration de références : CPC Industrie	Directeur de l'unité territoriale de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi).

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

225r Plasturgie, matériaux composites (contrôle, prévention, entretien), 234s Fabrication, pose en menuiserie et charpente ; Fabrication de meubles

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La finalité de cet emploi est de réaliser l'installation, la pose des aménagements et de l'accastillage de pont ainsi que de rénover et réparer les éléments en bois et en matériaux composites.

Le (la) menuisier(ère) en construction nautique intervient sur des bateaux de plaisance à voiles ou à moteur :

- dans un chantier de construction pour la pose des aménagements, des réseaux et de l'accastillage de pont ;
- dans un chantier de réparation pour la rénovation des éléments en bois et en matériaux composites.

Le titulaire de l'emploi installe les servitudes de bord les plus usuelles telles que les réseaux d'eaux potable et usagée, d'électricité et de gaz.

Il pose les aménagements intérieurs tels que les meubles et les cloisons.

Il pose les éléments de finition tels que les vaigrages.

Il pose l'accastillage de pont ainsi que les capots, les hublots et les panneaux de pont.

Il rénove, répare et fabrique à l'unité des éléments en bois et en panneaux dérivés du bois tels que le mobilier et les cloisons.

Il rénove et répare les éléments en matériaux composites tels que les coques et les ponts.

Dans le strict respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement, ces opérations sont réalisées conformément aux préconisations de l'entreprise.

Le titulaire de l'emploi travaille généralement dans un chantier nautique spécialisé dans la construction ou dans la maintenance de bateaux de plaisance à voiles ou à moteur.

Son activité s'exerce le plus souvent en intérieur dans un atelier tempéré pour la pose des aménagements. Par contre, pour les travaux de rénovation-réparation, il intervient à l'extérieur de l'atelier.

Il travaille au sein d'une équipe ou parfois seul, mais sous la responsabilité hiérarchique d'un chef d'équipe ou d'un chef d'atelier. Dans les grands chantiers de construction, son activité est intégrée à un processus de production en série.

Le titulaire de l'emploi réalise des opérations de manutention manuelle ou à l'aide d'un palan. Il manipule des outillages et des produits qui nécessitent de suivre des modes opératoires de mise en œuvre rigoureux.

Parfois, son activité s'exerce en hauteur, dans des espaces réduits, dans des positions inconfortables.

Il utilise des équipements de protection individuelle tels qu'un vêtement de travail, des chaussures de sécurité, des lunettes, un masque et des gants.

En fonction de la période, de l'activité et des impératifs de livraison, il travaille le week-end ou en horaires variables. Dans les chantiers de construction de série, il a parfois un travail « posté ».

Il respecte scrupuleusement toutes les règles et procédures en vigueur dans l'entreprise. Il fait preuve de rigueur, d'organisation et de méthode dans son travail. Il respecte l'environnement de son poste de travail.

1. Fabriquer et rénover des éléments en bois et des éléments en matériaux composites pour un bateau de plaisance

Fabriquer des éléments en bois et en panneaux dérivés du bois pour un bateau de plaisance.

Rénover des éléments en bois et en panneaux dérivés du bois pour un bateau de plaisance.

Fabriquer des pièces simples en matériaux composites verre/polyester par stratification au contact.

Rénover des éléments en matériaux composites d'un bateau de plaisance.

2. Installer des aménagements de bord et poser de l'accastillage dans un bateau de plaisance

Poser des aménagements de bord dans un bateau de plaisance.

Poser l'accastillage de pont, des hublots et des panneaux de pont sur un bateau de plaisance.

Implanter les différents circuits d'un bateau de plaisance.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

La construction des bateaux de plaisance.

La réparation des bateaux de plaisance.

La fabrication d'aménagements des bateaux de plaisance.

Menuisier d'aménagement des bateaux de plaisance.

Aménageur des bateaux de plaisance.

Menuisier réparateur des bateaux de plaisance.

Codes des fiches ROME les plus proches :

H3203 : Fabrication de pièces en matériaux composites

H2207 : Réalisation de meubles en bois

I1601 : Installation et maintenance en nautisme

Réglementation d'activités :

Néant

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Le titre professionnel est composé de deux certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel peut être complété par l'(les) unité(s) de spécialisation correspondante(s) au(x) certificat(s) complémentaire(s) de spécialisation (CCS) précédemment mentionné(s).

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 9 mars 2006 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 8767 - Fabriquer et rénover des éléments en bois et des éléments en matériaux composites pour un bateau de plaisance	Fabriquer des éléments en bois et en panneaux dérivés du bois pour un bateau de plaisance. Rénover des éléments en bois et en panneaux dérivés du bois pour un bateau de plaisance. Fabriquer des pièces simples en matériaux composites verre/polyester par stratification au contact. Rénover des éléments en matériaux composites d'un bateau de plaisance.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 8767 - Installer des aménagements de bord et poser de l'accastillage dans un bateau de plaisance	Poser des aménagements de bord dans un bateau de plaisance. Poser l'accastillage de pont, des hublots et des panneaux de pont sur un bateau de plaisance. Implanter les différents circuits d'un bateau de plaisance.

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).
Après un parcours de formation continue	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).
En contrat de professionnalisation	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).
---	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 335-6 et R. 335-13, R. 338-1 et R. 338-2 et suivants.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 08/09/2009 paru au JO du 07/10/2009 - Arrêté du 16/06/2014 paru au JO du 03/07/2014

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté du 9 mars 2006 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministre chargé de l'emploi ;
Arrêté du 8 décembre 2008 modifié relatif au règlement général des sessions de validation conduisant au titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

www.emploi.gouv.fr/titres-professionnels

Lieu(x) de certification :

Centres agréés par le Ministère chargé de l'emploi.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification précédente : Constructeur (trice) aménageur (se) en marine de plaisance